Depuis plus de vingt ans, *Biogénie* est partenaire des producteurs agricoles en leur offrant une variété de produits tels que: des composts, des biosolides papetiers, des biosolides municipaux, des boues agroalimentaires, des cendres et des amendements calciques. La diversité des produits offerts, l'expertise des équipes qui y travaillent et le respect strict des bonnes pratiques et des règles de l'art reliées au domaine ont permis à Biogénie de se tailler une place importante au Québec et de compter plusieurs centaines d'entreprises agricoles parmi ses clients fidèles.
Pour plus d'information, consultez le **www.biogenie-env.com**

BIOPLUS MC MIXTES (PRIMAIRE/SECONDAIRES)

AMENDEMENT ORGANIQUE FERTILISANT

AVANTAGES

- Comble partiellement le besoin des cultures en azote et en phosphore
- Contribue à rehausser la teneur en matière organique des sols
- Améliore la structure et la productivité du sol
- Réduit les coûts d'utilisation d'engrais chimiques de façon significative

VALEUR AGRONOMIQUE DES BIOSOLIDES

Paramètres	*Teneur (moyenne)*	*Valeur (moyenne) totale*
Matière sèche (m.s.)	30 à 40 %	
Matière organique (b.s.)	75 à 80 %	
C/N	15 à 30	
Azote (N) disp.	1,1 à 3,35 kg/t hum.	3,4 à 5,6 kg/t hum.
Phosphore (P_2O_5) disp.	1,5 à 1,7 kg/t hum.	1,1 à 2,25 kg/t hum.
Potassium (K_2O) disp.	0,3 à 0,5 kg/t hum.	0,3 à 0,5 kg/t hum.

Apport avec 25 t/ha	
Azote (N)	28 à 84 kg/t hum.
Phosphore (P_2O_5)	38 à 43 kg/t hum.
Potassium (K_2O)	8 à 13 kg/t hum.

SPÉCIFICATIONS

- Fibres mixtes (primaires, secondaires) d'origine organique issues du traitement des eaux d'usines de pâtes et papiers
- Conformes aux normes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
- Analyses et contrôle de qualité effectués régulièrement selon les exigences du MDDEP
- Prise en charge complète des autorisations requises auprès du MDDEP
- Suivi agroenvironnemental assuré par Biogénie

MODE D'EMPLOI

- Appliquer à l'aide d'un épandeur à fumier solide conventionnel ou de précision
- Dose d'épandage de 20 à 30 tm/ha (8 et 12 t/acre) selon les recommandations de l'agronome spécialisé de Biogénie
- Épandage entre les coupes de foin (selon les normes) ou en pré-semis au printemps et à l'automne
- Respecter des zones de restriction obligatoires (fossés, puits, cours d'eau, habitations, etc.)

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS DÈS MAINTENANT: **1 888 474-7657**

Région de l'Abitibi-Témiscaminque
819 444-1047
abitibigmr@biogenie-env.com

Région de Québec
418 872-4227 poste 5522
quebecgmr@biogenie-env.com

Région de Montréal
450 929-4949 poste 221
montrealgmr@biogenie-env.com

Région de l'Estrie
819 578-5994
estriegmr@biogenie-env.com